



Circulaire de rentrée

Bonne rentrée !

Après un été particulier, voici le temps de la reprise pour tous les enfants à qui nous souhaitons une excellente rentrée. **Bienvenue aussi aux parents et surtout aux nouvelles familles** qui rejoignent notre école pour la première fois. L'équipe éducative dans sa globalité vous accueille et vous invite à **prendre connaissance de son fonctionnement, de ses projets, de ses attentes**, le tout dans le but d'aider vos enfants à se construire au mieux et à développer dans la réussite ses apprentissages scolaires tout au long de l'année. Nous vous remercions donc pour **la confiance** que vous nous accordez en nous confiant vos enfants chaque matin.

Chaque année apporte son lot de nouveautés et une école, comme toute organisation professionnelle est amenée à s'adapter aux évolutions de son développement. Comme vous le savez depuis la fin de la précédente année scolaire, nous avons fermé une classe et notre structure pédagogique est donc maintenant composée de **3 classes maternelles et de 6 classes primaires**, soit 9 classes. Cette baisse d'effectifs sur les inscriptions était prévue depuis quelques temps déjà.

L'école conserve de très bonnes **conditions d'accueil tant sur le plan humain que matériel**. D'ailleurs, vous aurez l'occasion de découvrir le réaménagement des classes de Laurence et d'Emmanuelle (PSMS2) et celle de Sophie (GS). Grâce au soutien de l'OGEC, les enfants pourront apprendre, jouer, s'entraider... dans un espace nettement plus agréable pour eux ; notamment du point de vue sonore. Pendant les vacances de la Toussaint, les peintures seront-elles-aussi refaites.

Pour 2020-2021, l'équipe pédagogique a choisi d'axer plusieurs apprentissages et de mener différents projets autour du thème du **« Voyage... »**. Thème lié à notre besoin en ce moment -au regard du contexte actuel- de s'évader à travers la lecture (contes...), au travers des jeux de société, au travers d'un voyage (classe découverte pour les CE2 et les CM) et tant d'autres possibles... Nous aurons naturellement l'occasion de vous en dire davantage.

A ce titre, je vous invite à participer aux **réunions proposées prochainement** (voir dates ci-après) afin de découvrir plus précisément certains projets envisagés par les cycles mais aussi afin de pouvoir aider votre enfant dans le suivi de ses apprentissages scolaires.

Merci pour l'attention que vous porterez à l'ensemble des informations qui suivent dans cette circulaire de rentrée mais également à tout autre élément de communication (envoi de mails, communications de l'APEL ou de l'OGEC ou sur le site de l'école) qui vous sera adressé au cours de l'année.

Cordialement,

Pour les acteurs de l'école, Arnaud Plat

Equipe enseignante et réunions de classe :

Vous avez reçu en juillet la plaquette 2020-2021 de l'école qui contient la composition de l'équipe enseignante.

Cette année, nous accueillons donc 3 nouveaux enseignants qui viennent compléter notre équipe :

-**Cyrille PASQUIER**, nommé en CM2 les mardis et 1 jeudi sur 3.

-**Catherine RICHARD**, nommée en classe de CP.

- **Sabine CLAIN** nommée le jeudi jusqu'aux vacances de Noël en classe de CP .

Bienvenue à eux au sein de notre équipe pédagogique !

Dates des réunions de classe

	Cycle 1		Cycle 2		Cycle 3
Classe TPS-PS-MS	Lundi 21 septembre 18H30	Classe CP	Vendredi 25 septembre 18h30	Classe de CE2- CM1	Jeudi 24 septembre 18h30
Classe PS-MS	Lundi 5 octobre 18h30	Classe CE1	Jeudi 1 ^{er} octobre 18h30	Classe de CM1	Mardi 22 septembre 18h30
Classe GS	Mardi 29 septembre 18h30	Classe CE2	Mardi 6 octobre 18h30	Classe de CM2	Mardi 13 octobre 18h30

Personnels salariés de l'OGEC :

L'OGEC emploie une équipe de 4 personnes qui travaillent au sein de l'établissement :

-3 ASEM (aide-maternelle et entretien des locaux) : Paola David, Stéphanie Guérin et Nathalie Salaün.

-1 emploi secrétariat/comptabilité : Sylvie Chalmet.

Une auxiliaire de vie scolaire est présente à l'école : Isabelle Brochard-Huchet.

Règlement intérieur de l'école

1- Horaires de l'école, surveillances et mesures de sécurité :

- Le matin, classe de **8H55 à 12H05** - L'après-midi de **13 H 25 à 16 H30**.
- L'ouverture de la grille (accès piétons) se fera le matin à **8h40**. **En aucun cas, un enfant n'est autorisé à entrer sur la cour avant cet horaire.**
- **Le « portail piétons » sera fermé à clé à 8h55**
- Le « portail car » restera ouvert pour les visites (intervenants et parents pour un rendez-vous).
- La portail piétons sera réouvert peu avant 12h05 et peu avant 16h30. Il vous est demandé d'éviter tout attroupement prolongé devant l'école trop tôt. Merci.
- Les enfants qui déjeunent chez eux et reviennent seuls (grands) ne doivent pas revenir avant 13H10. Ils doivent (ou le parent accompagnateur) ouvrir eux-mêmes le portail "piéton" pour entrer sur la cour et surtout bien **la refermer après leur passage**. **Il sera refermé clé à 13h30.**
- L'arrivée et la sortie du soir se fera selon cette organisation au regard du contexte sanitaire :



- **Le temps d'interclasse est de 12h05 et 13h10** pour les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire. Il est encadré par le personnel de l'école qui assure plusieurs départs et retours au restaurant et surveille les cours (deux adultes sur la cour primaire).
- La surveillance de 13h10 à 13h25 est assurée par un enseignant.

Quelques recommandations...

- Nous demandons aux parents qui conduisent leurs enfants en voiture à l'école de se stationner correctement et sans gêner l'accès des cars, matin et soir. Ne pas laisser les enfants se déplacer seuls sur le parking, les accompagner jusqu'au portail. **Merci de veiller à laisser libres les deux places réservées aux personnes à mobilité réduite.**
- Les élèves qui viennent en vélo le gareront le long du mur de la classe maternelle en entrant à gauche, comme d'habitude. Merci de vérifier le bon état des bicyclettes et de recommander à votre enfant d'être prudent au cours du trajet. Chaque année, on nous signale que tel ou tel enfant a eu un comportement dangereux en circulant à vélo. Il est de la responsabilité des parents de les sensibiliser aux dangers potentiels sur leur trajet.
- En dehors des récréations surveillées de la journée de classe, les structures de jeu (cour maternelle) sont formellement interdites aux enfants (qu'ils soient seuls ou accompagnés d'un adulte).
- D'autre part nous vous rappelons que lors des manifestations diverses (portes ouvertes, kermesse...) ou lors des rendez-vous avec l'enseignant(e) après la classe, les enfants présents sur la cour ou sur les lieux de la manifestation sont sous l'entière responsabilité et surveillance de leurs parents.
- Chaque année des exercices d'évacuation incendie et d'alerte-attentat sont réalisés. Les deux premiers exercices sont programmés en septembre.

2- Assurance scolaire :

L'école est assurée à la **mutuelle Saint-Christophe** pour tous les élèves en formule globale. La cotisation est intégrée dans les frais de scolarité.

Cette assurance couvre les frais médicaux supplémentaires (**dans la mesure de ses garanties !**) qui pourraient être occasionnés par un accident survenu à l'école ou lors d'activités extra-scolaires (sorties).

Dans tous les cas, pour chaque accident de cour ou de sport (entorse, malaise, blessure...) **une déclaration est faite en ligne auprès de l'assurance par le chef d'établissement.**

La mutuelle St-Christophe se met ensuite en relation avec les parents par courrier.

Vous n'avez aucune démarche à effectuer auprès de votre propre assurance et il n'est pas utile de nous fournir une attestation d'assurance scolaire.

Voici un lien pour accéder directement à l'espace parents de la mutuelle saint Christophe :

<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

afin de prendre connaissance des garanties et de télécharger une attestation si vous en souhaitez une.

Concrètement à l'école, après une blessure ou un malaise : lorsqu'une blessure ou un accident survient dans la journée nous cherchons à vous contacter le plus vite possible. Mais en cas de blessures "bénignes" (écorchures, bosses...) l'information peut être différée au soir, oralement ou par un mot écrit à l'aide du document « signalement de chute ».

3- Absences des enfants :

Très important !

Rappelons que l'école primaire est obligatoire et que les absences sont comptabilisées et peuvent faire l'objet d'un signalement auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale si celles-ci sont injustifiées ou prolongées.

Lorsque c'est possible, avertissez à l'avance l'enseignant(e) si votre enfant doit manquer la classe.

Toute absence prévisible doit être motivée par écrit.

- Pour une **absence imprévue** (maladie, raison familiale...) nous vous demandons le matin même de l'absence de prévenir l'école par téléphone (ou laisser un message). Vous devez également fournir au retour de l'enfant un bulletin d'absence (modèle fourni le jour de la rentrée par le cartable).
- Des absences pour **raison de vacances ou voyage familial** sont de plus en plus fréquentes. Nous vous précisons que cet absentéisme peut porter préjudice au bon déroulement des apprentissages scolaires de votre enfant et qu'en aucun cas les enseignants ne peuvent à l'avance fournir le travail qui sera effectué pendant cette période.
- **Les enfants accueillis dans l'école doivent être en bonne santé et en bonne propreté.** Obligation est faite aux parents de surveiller la chevelure de leurs enfants et de les traiter s'ils sont porteurs de poux ou de lentes et d'avertir l'enseignant(e) de la classe.
- **Tout enfant malade est à garder à la maison** (ou autre mode de garde à votre convenance, grands-parents ...), l'école ne pouvant assurer ni un rôle d'infirmerie, ni de garderie. Les enseignants ne sont ni autorisés ni habilités à délivrer des médicaments sauf cas très exceptionnels (traitement particulier dans le cadre d'un PAI) ou d'une mesure exceptionnelle. Dans ce cas, nous fournir un mot de votre part et l'ordonnance.
- Un enfant malade dans la journée ne peut pas rester à l'école. Les parents sont prévenus et doivent venir le récupérer dès que possible.

4- Objets personnels et tenue vestimentaire :

- Les jeux ou autres objets personnels sont interdits à l'école (sauf si l'enseignant en demande dans le cadre d'une activité).

- Les friandises sont formellement interdites (les bonbons sont autorisés pour les anniversaires mais en quantité très raisonnable !).
- Les enfants doivent être chaussés de chaussures de sport les jours où leur classe va à la salle de sport de la commune. Les chaussures de ville sont strictement interdites sur le sol de la salle.
- Les mois de beau temps, nous remarquons des tenues parfois trop légères ou peu adaptées à une journée d'école y compris au niveau des chaussures (tongs par exemple). Nous précisons donc que les élèves doivent porter une tenue correcte, adaptée au contexte "école".
- L'école conseille fortement le marquage du nom de l'enfant sur les vêtements. Ceux oubliés par les enfants, non-marqués et non-réclamés sont de plus en plus nombreux chaque année...
- Dans aucune classe les enfants ne sont autorisés à emporter un goûter pour la matinée ; un bon petit déjeuner pris le matin suffit à attendre le repas de midi.

5- Communication :

- Les élèves et les adultes doivent respecter et appliquer tous les règlements en vigueur dans l'établissement ainsi que ceux de nos partenaires : restauration municipale, transport scolaire, garderie etc... Chaque entité a ses responsables, merci de vous adresser en cas de besoin aux interlocuteurs respectifs de chacune de ces organisations.
- **Aucun parent n'est habilité à réprimander un enfant autre que le sien dans l'enceinte ou aux abords de l'école.** En cas de difficultés relationnelles entre votre enfant et un ou plusieurs autres enfants de l'établissement, il est du devoir de parent d'éduquer son enfant au respect et de gérer la situation en famille dans un premier temps et dans un second temps de nous tenir informés afin que les éducateurs puissent gérer la situation en interne.

Demandes de rendez-vous :

- **Avec les enseignants :** Il est parfois nécessaire de rencontrer l'enseignant(e) de votre enfant rapidement pour « régler une urgence ». Cela est possible dans les limites des disponibilités de chacun. En revanche, pour toute rencontre plus longue, il vous est demandé de prendre rendez-vous quelques jours avant. Un entretien au sujet du travail de l'enfant est un moment privilégié entre ses parents, l'enseignant, et lui-même. Il est donc préférable, dans la mesure du possible, de ne pas venir accompagné des autres frères et soeurs.
- **Avec le directeur :** Je me tiens à la disposition des familles le mardi (journée de Direction).

Dans tous les cas, n'hésitez pas à laisser un message téléphonique ou à envoyer un mail à l'adresse suivante : nazareth.chavagnes@free.fr

Circulaires – envoi de mails :

- L'école communiquera avec vous par mail pour les envois de circulaires ou informations propres à chaque classe ou cycle. Merci de bien prendre en considération l'intégralité d'un mail que vous recevez de l'école Nazareth (bien ouvrir les pièces jointes).
- D'autres documents (circulaires avec coupon réponse...) peuvent être envoyées en version papier, principalement le jeudi.

Il en est de même pour les documents, tracts ou flyers des **associations sportives et culturelles** de la commune : l'école continuera de les distribuer aux enfants en **version papier** (les associations se chargent de nous les fournir) **mais en aucun cas par mail**.

- Le site internet de l'école est régulièrement alimenté de nouveaux articles :

« chavagnesenpailleurs-nazareth.fr »

6- Pochettes presse :

Chaque année les enfants apportent les pochettes des éditions Milan et Bayard ainsi qu'une documentation de L'école des loisirs. Rien n'est obligatoire mais favoriser la lecture chez un enfant est un des objectifs de l'école. **Les abonnements par l'école sont moins chers que les abonnements pris directement chez l'éditeur** et nous donnent droit à recevoir des gratuits pour nos bibliothèques de classe. Si vous souhaitez un abonnement, remplissez le bon de commande et remettez-le à l'enseignant avec le règlement. Les chèques se font à l'ordre des éditions et non à celui de l'école. Merci.

7- Calendrier 2020-2021 : dates spécifiques.

Nous vous rappelons que 2 samedis **matins** (9h-12h) seront travaillés dans l'année :

le samedi 10 octobre 2020 et le samedi 17 avril 2021.

Ces deux matinées sont l'occasion de vivre des projets spécifiques avec les enfants et permettent aux parents de venir à notre rencontre et de participer ou découvrir le projet réalisé.

(La journée de récupération de ces deux samedis matin est le mardi 6 juillet 2021, c'est pourquoi le dernier jour de classe sera le lundi 5 juillet 2021). Vous serez informé de la fin officielle de l'année scolaire dans un mail spécifique.

8- Classe découverte :

Un projet de classe découverte est en préparation pour les classes de CE2, CM1 et CM2. La semaine banalisée est la suivante : du lundi 29 mars 2021 au jeudi 1^{er} avril 2021. Des informations sur ce projet seront présentées lors des réunions de classe.

9- Photo de classe :

Elles seront prises le **jeudi 15 octobre 2020** pour toutes les classes.

Les enseignants, le chef d'établissement, Mr PLAT Arnaud